

RÉFORME DES NATIONS UNIES

49. Nous réaffirmons le rôle capital que jouent les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion du partenariat mondial et du développement durable. Nous appuyons une réforme en profondeur dans le but de renforcer les Nations Unies. Nous saluons les progrès accomplis dans les domaines économique et social depuis nos réunions à Halifax et à Lyon. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les réformes proposées récemment par le Secrétaire général Kofi Annan et sommes en faveur de leur rapide mise en oeuvre; nous attendons aussi avec intérêt les propositions plus étendues que celui-ci doit faire le mois prochain. Nous demeurons résolus à collaborer avec tous les membres des Nations Unies pour concrétiser ces réformes.
50. Pour que les Nations Unies soient à même de relever les défis du XXI^e siècle, il faut que l'assainissement des pratiques financières aille de pair avec les réformes qui s'imposent dans d'autres domaines. Le système des Nations Unies doit reposer sur une ferme assise financière, ce qui exige le paiement intégral et en temps opportun des obligations et l'établissement d'un barème de contributions à la fois plus logique et plus équitable. Dans l'ensemble du système, les budgets devraient faire l'objet d'un examen minutieux visant surtout à établir des priorités et à maximiser l'efficacité opérationnelle. Nous attendons avec intérêt les propositions précises du Secrétaire général visant le réinvestissement des épargnes résultant de la rentabilité accrue dans des programmes de développement hautement prioritaires. De solides mécanismes de surveillance et de saines politiques du personnel sont essentiels au succès de l'opération.
51. Devant l'urgence des problèmes que pose le développement économique et social, l'ONU doit mieux coordonner les politiques et les activités de ses divers organismes, et notamment des institutions spécialisées. À cette fin, le Conseil économique et social (ECOSOC) devrait, avec l'appui du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, renforcer son rôle d'établissement des politiques et de coordination, notamment en rationalisant les opérations de ses organes subsidiaires et en améliorant ses relations de travail avec les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous accueillons favorablement les réformes apportées récemment à la gestion des fonds et des programmes au sein de divers organismes des Nations Unies, en particulier à la CNUCED et dans les commissions régionales; ces efforts devraient être soutenus et élargis.
52. Nous appelons de nos vœux un examen approfondi et urgent des fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'un examen à l'échelle du système des rôles et mandats des institutions spécialisées et des commissions. Nous accueillons favorablement les recommandations du Secrétaire général visant à assurer une intégration renforcée au niveau des pays et une meilleure coordination au Siège. Dans cette perspective, nous recommandons que l'ONU s'attache à évaluer les résultats de la coordination de ses activités de développement dans un ensemble de pays représentatifs. Nous escomptons que les pays les moins avancés seront les